

Gros encombrants

Du 26 octobre 2026 au 29 novembre 2026



Que faire de mes gros encombrants ?

Meubles, matelas, objets volumineux... Plusieurs solutions existent pour vous en débarrasser !

1. Privilégiez le réemploi

Avant de jeter, pensez à réparer, transformer, donner ou vendre vos objets encore utilisables. Vous pouvez également rapporter certains articles en magasin.

2. Déposez-les en déchèterie

L'accès est gratuit avec le Pass déchèterie. Retrouvez les informations pratiques et les horaires sur le site de [DECOSET](https://www.decozet.fr).

3. Optez pour la collecte à domicile

La Communauté de communes des Hauts Tolosans propose un service gratuit de collecte des gros encombrants en porte-à-porte, sur inscription et dans la limite de 3 objets.

La réservation s'effectue désormais **en ligne**. Consultez les dates de collecte, les modalités et les informations pratiques sur www.hautstolosans.fr/encombrants.

Attention : les dépôts sauvages sont interdits !

Tout dépôt sur la voie publique, dans la nature ou au pied des bacs et des bornes est passible d'une amende pouvant atteindre **1 500 €**.